

---

**TOPOGRAPHIE**  
**ET**  
**HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER**

DÉDIÉE  
AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR  
**DON DIEGO DE HAEDO**  
ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL  
DU ROYAUME DE SICILE

PAR  
**LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO**  
ABBÉ DE FROMESTA

---

Traduit de l'espagnol par MM. le D<sup>r</sup> MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

---

(Suite. Voir les n<sup>os</sup> 82 et 83).

---

**CHAPITRE XI.**

**DES HABITANTS ET BOURGEOIS D'ALGER.**

Les habitants de cette ville se divisent généralement en trois catégories, savoir : les Maures, les Turcs et les Juifs. Nous ne parlons pas des chrétiens, bien qu'il s'en trouve une grande quantité de toute provenance ; car, pour la plupart, ils sont réduits à l'esclavage. Il y en a à peu près 25,000, qui rament sur les galères ou qui sont employés à divers travaux sur le continent. L'élément chrétien libre est peu nombreux : ce sont pour la plupart des gens adonnés au commerce, dont un très-petit nombre réside à Alger, et qui s'en retournent dans leurs pays

respectifs, dès qu'ils ont terminé la vente de leurs marchandises.

Les Maures sont de quatre sortes (1) :

1° Ceux qui sont nés dans la ville, et que dans leur langue ils appellent *Baldis* (Bildî), c'est-à-dire citadin, occupent environ 2,500 maisons (2). Ils sont assez bien faits, les uns ont le teint blanc, les autres légèrement brun, mais leurs femmes sont en général très-blanches ; beaucoup d'entre elles ont une jolie taille et de la beauté. La majeure partie de ces citadins s'adonnent à toute espèce de commerce ; beaucoup ont des boutiques où ils vendent divers objets et principalement des comestibles de tout genre ; d'autres sont artisans ; d'autres enfin (et ce sont les principaux et les mieux posés), vivent du produit de leurs terres, d'où ils tirent beaucoup de blé, d'orge, de légumes et de soie. Ils élèvent en même temps sur leurs domaines une grande quantité de bœufs et de moutons destinés à la consommation. Tous ces Bildî sont exempts de taxes, d'après un privilège que leur accorda Aroudj Barberousse, afin de les apaiser et de se faire plus facilement agréer pour maître et seigneur à l'époque où il s'empara de leur ville ; quand les Turcs furent tout-à-fait maîtres du pays, ils confirmèrent aux Maures ce privilège dont ils jouissent encore.

Le costume de ces habitants se compose d'une chemise et d'une culotte plissée en toile (3) ; en temps de froid, ils ajoutent à cet acoutrement une casaque qu'ils appellent *gonela* ou *goleïla* (4). Cette espèce de sayon leur descend au-dessous du

(1) Les détails dans lequel va rentrer Haedo, seront la plus claire explication du sens qu'il donne à l'expression de *Maure*, et non pas *Mo.e*, ainsi qu'on l'écrit en espagnol et quelquefois en français, contrairement à la véritable étymologie de ce mot.

(2) Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

(3) En espagnol *Saraguel*, corruption évidente du mot arabe سروال *seroual*.

(4) Sans doute غليلا *R'elila* signifiant seulement aujourd'hui un gilet d'homme, et plus spécialement une espèce de corset à l'usage des femmes. Dans la langue castillane, *Golilla* signifie manteau court, ou collet à l'espagnole.

genou à la manière d'une petite soutane. Dès que la chaleur se fait sentir, beaucoup d'entre eux remplacent ce dernier vêtement par une chemise légère, en fil, très-ample et très-blanche, nommée chez eux *adorra* (1); par-dessus ils revêtent un burnous fait de laine blanche pour la majorité, et de laine noire ou bleue pour les gens graves. En hiver, ce burnous est en drap et des mêmes couleurs. Leur coiffure consiste en un bonnet de drap ou d'étoffe écarlate sur lequel ils placent d'ordinaire un morceau d'étoffe blanche qui, après leur avoir enveloppé la tête et le cou, tourne sous le menton et vient retomber sur la poitrine. S'il fait froid ils chaussent des brodequins de couleur, car bien peu les portent noirs; s'il fait chaud, ils vont nu jambes avec des souliers à la turque; quelques-uns chaussent des pantoufles de couleur, semblables par la hauteur à celles des femmes; elles sont ouvertes par devant et ornées de houppes de soie blanche et bleue qu'ils appellent *mendexa*?

La seconde espèce de Maures comprend les Kabyles, qui viennent de leurs montagnes pour habiter Alger. Ce sont proprement les Africains anciens, nés et élevés dès l'origine dans ces parties de l'Afrique. Tous sont de couleur brune, les uns plus, les autres moins; quelques-uns, natifs des montagnes élevées de Cuco (Koukou) ou de Labès (Beni-el-Abbas), où la neige persiste toute l'année, sont presque entièrement blancs, et assez bien proportionnés. Ce sont tous des gens pauvres que la nécessité amène à vivre à Alger dans des cabanes ou des chambres à loyer. Ils gagnent leur vie, les uns à servir les Turcs ou les Maures riches, les autres à travailler les jardins et les vignes. Il y en a aussi qui rament dans les galères ou brigantins moyennant quelque salaire : on les appelle *baguarrines* (2). Il en est enfin qui vendent des herbes et des fruits, du charbon, de l'huile, du beurre, des œufs, etc. On comprend aussi parmi ces Kabyles, certains individus désignés sous le nom de *Azuagos* (Zouaoua) naturels du royaume

---

(1) On reconnaîtra aisément le nom de *كانضورة* *gandoura*, vêtement dont l'usage est encore très-répandu.

(2) Probablement du mot espagnol *bogar*, qui signifie : nager avec les avirons, ramer dans une embarcation.

de Koukou, à 60 milles au Sud-Est d'Alger, et du royaume de Beni-el-Abbas, à 130 milles à l'Est de la même ville, et touchant Bougie. Ces Zouaoua, ainsi que leurs femmes et leurs fils, ont coutume de porter une croix tatouée sur la joue droite. C'est cet endroit que les parents et amis baisent quand ils se rencontrent. Cette coutume leur est restée depuis le temps des Vandales et des Goths, qui à l'époque où ils étaient maîtres de l'Afrique, voulant distinguer des idolâtres les Berbères chrétiens, avaient ordonné que ces derniers auraient une croix sur la joue, les exemptant, par un privilège spécial, de payer le tribut, qui était au contraire exigible de ceux qui n'étaient point marqués de ce signe, et qu'ainsi l'on reconnaissait aussitôt pour idolâtres. Cette coutume, qui était alors comme un cachet de gentilhommerie et noblesse, s'est maintenue jusqu'à présent parmi ces zouaoua, et bien qu'ils n'en connaissent plus le véritable motif, ils s'en énorgueillissent beaucoup, et disent que cette croix atteste qu'ils descendent des anciens chrétiens.

Les Turcs se servent fréquemment des Zouaoua à la guerre, parce qu'ils ne sont points de mauvais soldats. Aussi dans les garnisons qu'ils ont par tout ce royaume, comme à Tlemcen, Mostaganem, Biskara, Constantine, Bône ou autres endroits, et à Alger même, le tiers des soldats, souvent plus, se compose d'*Azuagos*. Il y en a également dans les camps ou détachements, lorsque, selon la coutume, on sort plusieurs fois dans l'année pour aller *garramar* (1), c'est-à-dire, percevoir l'impôt à main armée sur les Arabes et sur les Maures. Ces auxiliaires Zouaoua ont leurs officiers, leurs chefs d'escouade, avec un Aga ou colonel qui est leur chef suprême, ainsi que cela a lieu pour les soldats Turcs. Cependant cet Aga est subordonné à celui des janissaires.

Beaucoup des femmes de ces Kabyles et Zouaoua sont plus blanches qu'eux; celles qui sont mariées à ces soldats auxiliaires, vivent avec eux dans des chambres à loyer, et s'entretiennent

---

(1) L'auteur *espagnolise* le mot R'aram *رأى* comme nous avons francisé celui de *غزا* faire une *razia* et quelques autres expressions de la langue arabe.

avec la paie des maris, et surtout avec le produit du travail de leurs mains. Car la plupart filent, tissent, ou font toute sorte de service dans les maisons des mauresques, ou renégates riches. Elles se tatouent beaucoup, se peignent la poitrine, le cou, les bras et les jambes, où elles exécutent divers dessins avec des pointes d'aiguilles ou des couteaux qui leur servent à piquer les chairs; après quoi, mettant sur ces blessures certains ingrédients, elles se trouvent peintes comme des couleuvres, sans pouvoir jamais effacer les marques de ce tatouage.

Ceux de ces Zouaoua qui sont soldats, portent le même costume que les Turcs (il sera décrit en son lieu). Les autres, — ainsi que les Kabyles, — ne portent le plus ordinairement qu'une chemise et une culotte; beaucoup ne portent ni l'une, ni l'autre, mais tous ont un caban avec lequel ils se couvrent, ou un bourracan de laine inférieure et grossière dont ils s'enveloppent. Pour coiffure, beaucoup d'entre eux s'enroulent autour de la tête un morceau de toile de coiffe, comme ils le peuvent: un grand nombre vont tête nue. Quelques-uns portent des souliers comme ils les trouvent, à la turque, à la mode chrétienne et vieux, mais le plus grand nombre marche pieds nus. Il peut y avoir à Alger cent ménages de Zouaoua, le reste se compose de célibataires qui vivent casernés à la façon des janissaires, au nombre de deux à trois cents et quelques fois plus. Il y a environ six cents maisons des autres Kabyles.

La 3<sup>e</sup> espèce de Maures sont les Arabes (*Alarbes*) qui viennent continuellement à Alger, de leurs douars, où ils vivent en plein champ sous la tente. D'ordinaire, ils ne viennent que pour demander l'aumône, car c'est une canaille tellement vile, qu'ils mourraient tous de faim plutôt que de travailler au service de quelque maître pour gagner leur pain. Aussi, toute l'année, hommes, femmes, enfants parcourent les rues en grand nombre en mendiant. Leurs habitations sont les porches des maisons; quelques-uns se tiennent en dehors de Bab-Azoun, dans des gourbis de paille qu'ils ont adossés aux murs des maisons de ce faubourg que le pacha Arab Ahmed a fait démolir en 1573, ainsi que nous l'avons dit. Tous ces Arabes et leurs femmes sont fort laids, de mauvaise mine, peu charnus, très-gris ou bruns de teint;

ils sont surtout fort malpropres. Leur unique vêtement est un vieux lambeau de bourraçan déchiré, qui leur sert en même temps de matelas et de couverture pour la nuit. Il en est de même des femmes; si les hommes portent très-rarement quelque chose sur la tête, elles, au contraire, se coiffent la plupart du temps d'un chiffon de toile, quelquefois ramassé dans les tas d'ordures.

Et ce sont là ces Arabes si beaux, si galants, si polis, qui ont enlevé l'Afrique et presque toute l'Espagne aux chrétiens, et, par la permission de Dieu, leur ont infligé la honte de tant de défaites (1).

La 4<sup>e</sup> catégorie de Maures sont ceux qui, des royaumes de Grenade, Aragon, Valence et Catalogne sont venus ici, et y viennent continuellement par la voie de Marseille et autres ports de France où ils s'embarquent facilement; les Français les prenant très-volontiers à bord de leurs navires. Ils se divisent en deux catégories: les *Mudejares* sortis de Grenade et de l'Andalousie; et les *Tagarins* provenant des royaumes d'Aragon, de Valence et de la Catalogne. Ces Maures sont blancs et bien proportionnés, comme tous ceux qui sont originaires d'Espagne; ils exercent un grand nombre de professions diverses, sachant tous quelque métier. Les uns font des arquebuses, les autres de la poudre ou du salpêtre; il y a parmi eux des serruriers, des charpentiers et des maçons, des tailleurs, des cordonniers, des potiers de terre, etc., etc. Beaucoup élèvent des vers-à-soie et tiennent boutiques dans lesquelles ils vendent toutes sortes de merceries. Ils sont tous en général les plus grands et les plus cruels ennemis que les Chrétiens aient dans la Berbérie, car jamais ils n'apaisent la soif du sang chrétien qui dessèche leurs entrailles. Ils s'habillent comme les Turcs dont nous allons parler; il y a de ces Maures andalous environ mille maisons à Alger.

---

(1) Haedo aurait dû soupçonner qu'il y avait quelque différence entre ces truands et les Arabes auxquels il fait allusion; l'excès de son patriotisme le rend injuste.

## CHAPITRE XII.

## DES TURCS.

Il y a deux espèces de Turcs : ceux qui sont, eux ou leurs pères, naturels de Turquie, et ceux qu'on peut appeler Turcs de profession. Des premiers, il en vient beaucoup journellement de l'Empire des Osmanlis, sur des galères ou autres navires, attirés par le renom des richesses d'Alger, et du grand et continuel butin que procure la course maritime sur les chrétiens. Tous ces Turcs sont très velus, pesants et communs, on les surnomme *chacales* (1). Cependant, quelques-uns d'entre eux se sont montrés et se montrent, hommes d'action et braves. Ils sont tous robustes de corps, parce que dès leur enfance on les élève sans aucune retenue ni crainte, la bride sur le cou, comme les bêtes, et avec tous les genres de vices que l'instinct charnel inspire. Les uns viennent de l'Anatolie ou Turquie Asiatique, les autres de la Roumanie, ou Turquie d'Europe; il en résulte qu'ils diffèrent entre eux au physique comme au moral. Ceux de la Roumanie sont vifs, habiles, plus blancs que les autres, et bien proportionnés, bien qu'ils ne soient que des *chacals* ou roturiers; ceux d'Anatolie sont plus grossiers et un peu bruns de peau et beaucoup moins bien partagés sous le rapport de la taille, et des avantages personnels. Il y a environ 1,600 maisons habitées par cette catégorie de Turcs de toute sorte, qui, ne faisant pas partie du corps des Janissaires, vivent de leur travail ou industrie.

## CHAPITRE XIII.

## DES RENÉGATS.

Les turcs de profession sont tous les renégats qui, étant chrétiens par le sang et la parenté se sont fait Turcs volontairement, avec impiété et méprisant leur Dieu et Créateur. Ceux-ci et leurs enfants, sont par eux-mêmes, plus nombreux que les autres ha-

---

(1) Ce nom leur provenait sans doute de celui de certaines galères, fort en usage chez les Turcs d'alors, et que l'on appelait *Tchakales*.

bitants Maures, Turcs et Juifs, car il n'est pas une seule nation de la chrétienté qui n'ait fourni à Alger son contingent de renégats. Le motif qui, à la si grande perdition de leurs âmes, les pousse à abandonner le vrai sentier de Dieu, est chez les uns la lâcheté qui les fait reculer devant les travaux de l'esclavage, chez les autres le goût d'une vie libre, et chez tous, le vice de la chair si fort pratiqué chez les Turcs. Chez plusieurs, la honteuse pédérastie est inculquée dès l'enfance par leurs maîtres, dérèglement auquel ils prennent bientôt goût. Ils sont de plus encouragés dans ce vice, par les cadeaux que leur font les Turcs, qui se montrent plus généreux envers eux qu'envers leurs femmes. C'est ainsi que sans apprécier ni connaître ce qu'ils laissent et ce qu'ils prennent, ils se font musulmans. Quant aux Turcs, c'est avec plaisir qu'ils font des renégats, d'abord parce que ceux qui se piquent de dévotion raffinée, croient en cela, servir Dieu et le Prophète; ensuite parce qu'ils sont bien aises de voir adopter par d'autres, un genre de vie aussi profitable à eux-mêmes qu'à leurs affiliés, car d'après les us et coutumes de ces gens, si un renégat meurt sans progéniture, ses biens reviennent au maître dont il a été d'abord l'esclave, bien qu'il lui ait donné la liberté. A défaut du maître, le fils ou petit-fils de celui-ci, succède de la même manière aux biens du renégat de son père, ou de son aïeul, absolument comme suivant le droit commun entre chrétiens, en vertu duquel, le seigneur, ou ses fils héritent de l'affranchi intestat. Or, il y a des Turcs qui ont jusqu'à vingt et plus de ces renégats, que beaucoup d'entre eux appellent leurs fils et considèrent comme tels. En effet, dès qu'ils se sont fait musulmans, ils leur délivrent aussitôt leur lettre d'affranchissement, leur donnant des esclaves et de l'argent; ils les soutiennent même par la suite s'il le faut. Quand ces patrons viennent à mourir sans héritiers ils partagent entre ces affranchis leurs biens et propriétés comme avec des enfants. Généralement, ils affranchissent en mourant tous les renégats qui sont encore esclaves dans leurs maisons.

Voici la cérémonie en usage pour l'apostasie. Au jour qui leur agréé, ils dressent dans une chambre un lit bien orné; et, la nuit venue (car ils ne font jamais aucune fête de ce genre dans

le jour), ils donnent un repas qu'ils appellent *sosfa*, où s'assied le néophyte au milieu des parents, amis et invités. Après ce repas, le patient est placé sur une chaise, où bien il se tient simplement debout, retenu par-dessous les bras par deux hommes ; si c'est un jeune garçon ou un enfant, on le place sur les genoux d'un homme assis, qui lui tient les bras par derrière en même temps que l'enfourchure ; puis on apporte un vase plein de terre pour recevoir le sang. Bientôt arrive l'opérateur, lequel est ordinairement quelque Juif habile en cet office, qui à l'aide d'un instrument en manière de bâillon, fait exprès pour cela, excise et circonçoit le néophyte, lui coupant en rond toute la peau du prépuce, sans en rien laisser. Comme cette opération ne peut s'effectuer sans causer une grande douleur, les assistants, au moment même où l'instrument pénètre dans les chairs, poussent de grands cris, invoquant Mahomét, en disant : *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son envoyé* (1) !

En même temps, d'autres assistants jettent dans les corridors et les galeries d'en bas, beaucoup de pots et vases pleins d'eau, placés là d'avance et à dessein, dans le but de détourner par ces cris et ce tapage les idées du patient et l'empêcher de sentir autant la douleur de la circoncision. Cela fait, ce musulman nouveau, se trouvant *empaumé*, on le met sur le lit de parade qui a été préparé ou bien on le conduit à son logement, comme on fait à ceux qui ne sont pas aussi favorisés et dont la circoncision n'est pas aussi solennelle. Aussitôt, chacun des gens de la fête lui donne, suivant son goût, un des objets ci-après : bonnets, brodequins, couteaux, coiffes ou bien ces rubans qu'ils appellent *czacas* ? chemises, petits mouchoirs de poche, etc., etc ; d'autres donnent des cierges verts. Beaucoup cependant ne donnent rien, et, ensuite, chacun se retire.

Et quand quelque chrétien fugitif d'Espagne, de France, d'Italie ou d'ailleurs, vient volontairement pour *aspostasier*, si c'est

---

(1) Il y a dans le texte : *Yla yla Ala Mahamet hera curra Ala*. Nous supposons que cette phrase, très-peu arabe, mais citée comme arabe par Haedo, n'est autre que la profession de foi musulmane : *La Ilah illa Allah ou Mohammed Resoul Allah*.

une personne de marque, par exemple un soldat déserteur d'Oran, un patron ou un officier de navire; ceux-là, on les fait monter à cheval, habillés à la turque, une flèche dans la main, et les janissaires les promènent publiquement par la ville, le matin qui précède la soirée où l'on doit les circoncire. Une escorte qui va jusqu'à cinquante, et même soixante janissaires à pied, les accompagne le sabre nu à la main, précédé de leur drapeau fait d'une queue de cheval. Ils jouent de leur cornemuse et poussent par intervalles des cris et des acclamations de joie et de plaisir. Pour ces renégats, le pacha fait les frais du vêtement et du repas; et, s'il le veut, il les fait recevoir janissaires, avec la paie afférente à cet emploi, qui est de quatre *doubles* par mois (2 fr.).

La manière de recevoir une chrétienne renégate est différente: On la fait d'abord laver, on lui fait faire sa prière dans une chambre, on lui coupe un peu des cheveux de devant et on lui rase la nuque; on lui donne ensuite un nom arabe ou turc, et c'est là toute la cérémonie.

Ces renégats deviennent ensuite les plus grands ennemis que le nom chrétien puisse avoir; en eux, réside presque tout le pouvoir, l'influence, le gouvernement et la richesse d'Alger et de toute cette régence. Il y aura de ces gens et de leurs enfants, dans Alger, environ 6,000 maisons et plus.

## CHAPITRE XIV.

### DES KAÏDS.

Les deux espèces de Turcs dont on vient de parler, et leurs enfants, se subdivisent en six classes: les Kaïds, ou gens du gouvernement ou d'administration; les Spahis ou soldats de paie morte (1); les janissaires ou soldats ordinaires; les corsaires; les marchands; les maîtres et les ouvriers de toute profession.

Les Kaïds sont ceux qui gouvernent les contrées ou villes avec leurs districts, tels que Tlemcen, Mostaganem, Ténès, Cher-

---

(1) On donnait autrefois ce nom aux soldats entretenus dans une garnison, en temps de paix comme en temps de guerre.

chel, Miliàna, Biskra, Bougie, Gigelli, Kollo, Bône, Constantine, etc. ; outre ceux qui les ont gouvernés et qui en conservent le titre leur vie durant. La coutume, il est vrai, a introduit l'usage d'appeler *kaïd* quiconque a quelque sorte de juridiction ou charge publique, commande ou administre dans la maison souveraine ; on appelle même *kaïd*, celui qui, aux portes de la ville perçoit la gabelle et les droits sur ce qu'on y vient vendre ; celui qui a la ferme de la cire et des cuirs, et qui seul peut les acheter des Maures pour les vendre aux chrétiens. Enfin, ceux qui ont à leur charge le blé du pacha, ou les bœufs et les moutons, etc.

Ces *kaïds*, qui ont eu, ou ont entre les mains le gouvernement des terres, sont ordinairement très-riches. Ce ne sont ni le mérite, ni les services qui font obtenir ces emplois, c'est par la faveur du Grand-Sultan qu'on est nommé au gouvernement de quelque canton, à vie ou pour quelques années. Le plus souvent cela s'achète comme marchandise au marché, au plus offrant et dernier enchérisseur, en basant le prix de vente de l'emploi sur le revenu présumé du district. Ce revenu se compose du tribut que les Arabes et les Kabyles soumis paient à leurs *kaïds* ; et surtout des extorsions, vexations, avanies, violences et très-grandes tyrannies que l'on fait subir aux pauvres indigènes, qui sont volés et dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, avec ou sans prétexte, à tort et à travers. Ce système de vol est si général et si ordinaire, que non-seulement on ne le punit pas, mais qu'il est réputé pour valeur et gaillardise, parmi les Turcs d'Alger. En outre, ces *kaïds* se concertent ordinairement avec les pachas d'Alger, pour en obtenir une troupe de janissaires et soldats ce qu'ils appellent une *mahala* (camp ou m'halla), de quatre à six cents hommes et plus selon leurs conventions, et ce qu'ils ont payé au souverain. Ils font avec ces troupes des incursions hostiles ou *r'azia* sur le territoire de ceux des indigènes, Kabiles ou Arabes, qui ne paient pas le tribut aux Turcs. Ceux du Sahara et des contrées qui confinent au pays des nègres, sont dans ce cas, ainsi que d'autres Arabes, qui, de lieux très-éloignés, ont coutume d'amener leurs nombreux troupeaux et bêtes de somme, pour paître sur les terres des tribus soumises aux Turcs. De la multitude de chameaux,

moutons, etc., qu'ils prennent dans ces razias aux Kabiles et aux Arabes insoumis, des compositions pécuniaires qu'ils font avec eux, et avec d'autres, les kaïds retirent beaucoup d'argent, sur lequel ils paient d'abord, ce dont ils sont convenus avec le pacha; ils satisfont ensuite les Boulouk-Bachi et les autres officiers des janissaires; à ceux-ci, ils donnent aussi quelque chose, mais peu; puis, ils empochent le reste, devenant ainsi fort riches en très-peu de temps. En 1581, il y avait à Alger de ces kaïds, et des plus riches de tous, les suivants :

- 1° Hadji-Mourad, renégat Esclavon, beau-père de Moula-Malek, roi de Fez; ce dernier mourut dans la bataille qu'il livra à Don Sébastien, roi de Portugal, lequel y périt également.
- 2° Daoud, turc de nation.
- 3° Mohamed Tchelabi, renégat calabrais.
- 4° Motafer, turc.
- 5° Ben-Ali, fils d'un turc et d'une mauresque.
- 6° Djafar, aga, renégat corse.
- 7° Djafar, renégat anglais.
- 8° Resuan (Redouan ?) turc.
- 9° Kheder, issu d'un turc et d'une renégate.
- 10° Djafar, renégat hongrois.
- 11° Ali-Pitchinino, renégat corse.
- 12° Manes, renégat espagnol.
- 13° Djafar, renégat napolitain.
- 14° Mrabot-Sain ? turc.
- 15° Hassan, renégat grec.
- 16° Sidi-Hamida-Cajes, maure d'Alger.
- 17° Mohamed-de-Biskari, maure de Tlemcen.
- 18° De-Liali (Dali-Ali), turc.
- 19° Mourad-Tchelebi, fils de renégat sarde.
- 20° Mourad, renégat d'Iviza.
- 21° Djafar, renégat mayorquin.
- 22° Mohammed, de nation juive.
- 23° Mahmoud-Bey, turc.

Il y a encore quelques autres kaïds de moindre importance : en tout cent maisons.

## CHAPITRE XV..

## DES SPAHIS.

Les Spahis sont ceux qui, ainsi que nous l'avons dit, restant même dans leurs maisons, jouissent de la paie-morte. Ils sont obligés d'aller à cheval à la guerre, quand le pacha marche en personne, dans les expéditions importantes ; mais leur spécialité est la défense d'Alger. La majeure partie d'entre eux est tenue d'avoir toujours un cheval. Ils sont au nombre d'environ 500.

La plupart des spahis sont vieux, et presque tous sont des renégats, qui ont été domestique des anciens pachas. Il y en a parmi eux qui sont turcs de nation, d'autres, qui, après avoir été aghas des Janissaires, demeurent avec cette paie morte, tout le reste de leur vie, ainsi que nous le dirons plus loin, en parlant des Janissaires. Quelques-uns ont 25 *doubles* de paie mensuelle ce qui fait dix écus d'or et c'est la paie ordinaire ; d'autres, selon la faveur ou la volonté des pachas précédents ou du pacha-actuel, tirent une paie de 30, 40 doubles et plus par mois. Beaucoup de ces spahis, indépendamment de cette solde mensuelle, ont certaines rentes annuelles qu'ils appellent *pares*, qui sont des pensions constituées sur certaines terres, fermes de Maures, douars d'Arabes qui les paient chaque année en blé, orge, moutons, bœufs, beurre ou argent. Il y a de ces pensions qui valent par an jusqu'à trois mille ducats et plus, et qui leur ont été donnés à vie, par les anciens Pachas, dont ils avaient la faveur. D'autres ont des terres qu'ils labourent, et où ils ont leurs fermes, maisons de campagne et jardins, où ils élèvent beaucoup de bœufs et brebis, et y recueillent une grande quantité de provisions, telles que raisins secs, figues, beurre et soie. Ils se servent de leurs esclaves chrétiens pour obtenir ce résultat. Ces terres sont données par lettre particulière du grand Turc, ou par les Pachas. Il y en a qui les ont acquises de leurs deniers, après qu'elles sont tombées en vacance par la mort des détenteurs, donnant une somme déterminée au Pacha. Personne ne les possède que pour la durée de sa vie, et ne peut transmettre à ses héritiers, que ce qu'il a acheté avec son argent. Tous ces spahis sont libres et exempts de taxes,

pour leurs biens et possessions. Il y en aura 500 maisons comme nous avons dit.

## CHAPITRE XVI.

### DES JANISSAIRES D'ALGER.

Les Janissaires sont le corps des gens de guerre de la Turquie, organisé conformément à l'institution du sultan Mourad, septième aïeul du grand Turc actuel Mohammed. Mourad fut le premier qui inventa et mit en pratique le système des Janissaires, où ne peuvent figurer que les fils de chrétiens, que le grand seigneur fait lever tous les trois ans comme tribut sur les provinces d'Europe qu'ils appellent Romanie. Si l'on veut savoir quand et comment cet usage prit naissance, et de quelle manière on fait ce genre de levée dans les provinces, comment ensuite le grand Turc répartit ces enfants parmi les principaux Osmanlis et les fait élever, comment enfin ils deviennent Janissaires et parviennent à d'autres emplois, il faudra consulter Jean a Gernerio, de *Rebus Turcicis*, Amster, dans sa géographie, et d'autres *De origine Turcarum*. Mais Kheir ed-Din, après la mort de son frère Aroudj, voulant conserver l'Etat et la domination d'Alger, que le dit frère avait gagné, écrivit au grand Turc, qu'il tenait une porte ouverte pour assujettir toute l'Afrique et détruire les pays de la chrétienté, en conservant Alger au pouvoir de troupes turques ses vassales. Il obtint facilement de ce souverain, que non seulement tout Turc qui le voudrait passerait librement de Turquie en Berbérie et à Alger; mais encore que ceux de ces émigrants, qui n'étaient ni Janissaires ni fils de chrétien, comme c'est l'usage en Turquie, une fois rendus à Alger ou ses dépendances, seraient considérés absolument comme Janissaires, et jouiraient de toutes les franchises et libertés dont les Janissaires jouissent en Turquie, libertés qui ne sont que trop grandes et trop nombreuses. Mais pendant beaucoup d'années on observa à Alger qu'aucun corsaire ou renégat ne put être Janissaire, s'il n'était Turc de nation. C'est par ce motif que les corsaires ne voulaient pas qu'aucun Janissaire allât en course avec eux, chose que ceux-ci désiraient ardemment à cause des grands profits de la piraterie; jusqu'à ce que,

en 1568, Mohammed Pacha, fils de Salah Raïs, Pacha d'Alger, ayant reconcilié les corsaires avec les Janissaires qui, sur ce point, étaient en grande inimitié, il fut décidé que les Janissaires pourraient monter les navires de course comme soldats de marine, et que tout corsaire ou renégat, quand il le voudrait, pourrait entrer au nombre des Janissaires et en obtenir la paie. On étendit alors cette même grâce aux Juifs qui se faisaient Turcs ; mais dans le mois de décembre 1580, Djafar Pacha étant nouvellement venu de Constantinople, on abolit cet article relatif aux Juifs, et l'on décida, à la demande des Janissaires eux-mêmes, qu'aucun *Slami* (Juif musulman) ne pourrait être Janissaire ; ce qui fit qu'on enleva alors la paie à plus de cent d'entre eux. La cause de ce changement, fut qu'on apprit que ces Juifs n'apostasiaient que pour devenir Janissaires, et, au moyen des privilèges de cette situation, favoriser et protéger leurs frères et parents juifs, qui sont très opprimés par tout le monde. Il est aussi dans les us et coutumes, que tous les fils de Janissaires ou renégats ou leurs petits-fils, peuvent s'ils le veulent, être Janissaires, comme beaucoup le sont en effet.

## CHAPITRE XVII.

### DE L'AGA DES JANISSAIRES.

Les Janissaires d'Alger ont leur Aga comme ceux de Constantinople. L'obéissance et le respect qu'ils accordent à cette espèce de colonel ou plutôt de général est quelque chose d'admirable et diffère beaucoup de ce que pratique la soldatesque chrétienne. Cet Aga seul, et personne autre, pas même le Pacha, ne peut les arrêter ou les châtier, leur enlever la paie, ou exercer n'importe quel acte de justice sur un Janissaire. Il y a plus, celui qui se hasarderait à aller se plaindre directement au Pacha, serait puni par l'aga pour ce fait. Le Pacha lui-même, s'il a à se plaindre d'un Janissaire ou en veut quelque chose, doit s'adresser à l'Aga, pour que celui-ci lui fasse rendre justice ou obtenir ce qu'il désire. Si au contraire, quelque Janissaire reçoit un tort du pacha et en demande le redressement à l'Aga, celui-ci peut le faire et le fait journellement en dépit du Souverain et sans appel ni répli-

que. Il en est de même pour ceux qui se croient opprimés par les kadis, qui sont deux magistrats du pays, un pour les Turcs (1), l'autre pour les Arabes, et qui appellent de leurs sentences devant l'aga qui réprime ou annule les sentences de ces juges et toujours sans appel. Ce grade si éminent d'Aga arrive par droit d'ancienneté, de sorte qu'il suffit de vivre longtemps pour être certain de l'obtenir. Au reste, les Janissaires changent fréquemment leur Aga, prenant celui qui arrive ensuite sur la liste d'ancienneté ; et cela pour des motifs futiles ou par simple caprice. Dans ce cas, celui qui perd le titre d'Aga perd en même temps la qualité de Janissaire, et ne peut plus assister à leurs assemblées ni participer à leurs affaires. Il tombe au rang des spahis, avec la paie mensuelle de 25 doubles ou dix écus d'or. On a ainsi trois ou quatre Agas par an ; chaque promotion fait avancer d'un degré ceux qui arrivent après le nouveau promu. Assez souvent il est vrai, si le Janissaire que l'ancienneté appelle à être Aga ne semble point propre pour cet office, ou ne plaît pas à la majorité, on le prie de renoncer à sa prétention, à se contenter du rang de spahis avec les 25 doubles de paie mensuelle. Les exemples suivants montreront par quels motifs frivoles ils sautent ainsi parfois par-dessus les candidatures régulières. Au moins d'août 1579, à un changement d'Aga, les Janissaires exclurent les quatre candidats les plus anciens parce qu'ils prétendirent que leurs femmes avant de les épouser n'avaient pas eu une très-bonne conduite. En 1578, ils avaient éliminé un prétendant très-bon soldat parce qu'il bégayait ; ils en éloignent quelquefois par ce seul motif qu'ils ne savent par bien saluer, à ce qui leur semble.

## CHAPITRE XVIII.

### DIVERS GRADES DU CORPS DES JANISSAIRES.

Le premier degré de l'état de Janissaire est l'*oldachi* ou simple soldat (les algériens disent *youldachi*) (1). Ceux-ci commencent

(1) Le kadi hanefi, et le kadi maleki pour les Arabes.

(2) *يولداش* en turc signifie *compagnon, camarade*.

par une paie mensuelle de trois à quatre doubles ou un peu plus d'un écu et demi ; jusqu'à ce qu'il fasse une action d'éclat dans quelque expédition ou *razia*, c'est-à-dire qu'il tue un chrétien ou un maure à la guerre. Car par chaque tête de ce genre qu'il présente à son capitaine, sa paie s'accroît d'un demi double par mois. Il est aussi d'usage très fréquent que chaque nouveau Pacha à son arrivée accroisse la paie des Janissaires d'un double ou demi double par mois, afin de gagner les sympathies des Janissaires. Sous ce nom d'*oldachi* on entend tout Janissaire qui n'a pas de grade ou fonction particulière, quelle que soit son ancienneté. L'Aga désigne quatre de ces *oldachis* pour accompagner le Pacha quand il sort de chez lui, ou lorsqu'il va à la mosquée ou à la promenade. Ces espèces de gardes du corps, armés de leurs arquebuses, ont sur la tête des coiffes de feutre blanc doublées de drap vert, et pardessus une corne de bois doublée de drap vert, et pardessus cette corne ils portent des plumes si longues qu'elles leur descendent sur les épaules arrivant presque aux talons. Ces hommes mangent chaque jour à la table du Sultan.

Le second degré est l'*odabachi*. C'est le premier grade parmi les Janissaires ; il répond à caporal ou chef d'escouade. Seulement, chez eux, l'escouade ne comprend pas un nombre d'hommes déterminé : Ce sera dix, quinze, vingt janissaires et plus, selon qu'il plaît à l'Aga. L'*odabachi* a de sa paie ordinaire six doubles, moins de deux écus et demi, en attendant les chances d'augmentation par actions d'éclat, dont il a été question plus haut.

Le grade suivant, est celui d'*otraque* (1). Seize *odabachis* seulement, choisis au vote des Janissaires et conseillers de l'Aga, peuvent avoir cet emploi. L'Aga ne peut rien mander ou ordonner, il ne peut punir aucun Janissaire, ni maure, ni juif, ni chrétien, sans prendre leur avis. Ils ont la même paie que les *odabachis*, savoir : seize doubles par mois.

Vient ensuite le *badoucha*, grade qui ne se peut conférer qu'à quatre des plus anciens Janissaires parmi les conseillers de l'Aga, à des *otraques*. Deux d'entre eux assistent l'Aga, et deux autres

---

(1) *اوسطراق* *ostorak*, V. *Mœurs et usages des Turcs*, tome 11, p. 420.

le Sultan, conjointement avec les *soladjis* dont nous allons parler. Lorsque dans l'assemblée des Janissaires, qu'ils appellent *diouan* ou divan, l'Aga désire mettre quelque proposition aux voix, les deux badoucha qui l'assistent, la présentent aux 16 otraques et à tous les odabachis qui se trouvent là; et ceux-ci la proposent aux autres Janissaires et tous à haute voix et en peu de mots prennent séance tenant une résolution, qui aussitôt est exécutée. Ces badouchas ont la même paie que les odabachis (6 doubles par mois).

*Soladji.* Ils sont quatre qui accompagnent partout le Pacha et mangent toujours à sa table. Ils se distinguent par la corne dorée qu'ils ont sur la tête, et par une épée argentée; quand ils accompagnent le Pacha eux et les deux badoucha portent leur arquebuse et s'ornent la tête de panaches blancs faits de plumes de héronneaux qui font l'effet de plumeaux. Ils ont aussi la paie mensuelle de six doubles, avec les chances d'augmentation indiquées plus haut. Ils tirent, en outre, chaque jour de la maison du pacha leur ration, pour leur femme et leurs enfants, ou à défaut de ceux-ci pour leurs domestiques. La ration se compose d'un quartier de mouton pour chacun, quatre pains : deux blancs de la table du pacha, et deux autres plus grossiers.

*Boulouk-bachi.* C'est comme un capitaine, parce qu'en guerre il commande plusieurs escouades dont le chiffre est indéterminé, car il peut arriver que leur ensemble s'élève à 400 hommes. Quelquefois sur 300 Janissaires qui entreront en campagne, ou formeront ce qu'ils appellent *m'halla* (un camp) il y aura de 20 à 30 boulouk-bachis et quelquefois plus, selon la volonté de l'Aga qui les répartit. Leur paie ordinaire est de dix doubles par mois.

*Mourboulouk-bachi.* Il n'y en a qu'un dont l'emploi est d'être toujours auprès du Pacha avec les soladji; il mange aussi avec ce souverain; en outre, il a pour sa famille et sa maison les mêmes rations que le soladji. S'il ne convient pas au Pacha de conférer directement avec les parties, le mourboulouk-bachi lui rend compte de ce qu'elles demandent, ou attendent; et de la même manière il rend aux dites parties la réponse du Pacha. Il doit ensuite faire son rapport à l'Aga des Janissaires, de tout ce qui s'est

passé en ces sortes de circonstances, afin que ce chef en soit informé dans le plus grand détail. La paie ordinaire de ce grade est 10 doubles par mois.

*Yabachi*. Il y en a jusqu'à vingt, qui ont charge d'accompagner le Pacha à la mosquée, le vendredi, quand il va faire la prière hebdomadaire. Ils portent sur la tête de hauts panaches blancs. Le plus ancien d'entre eux est le fondé de pouvoirs des Janissaires auprès du Souverain ; il parle pour eux, leur fait délivrer leur solde, et si les Janissaires ne trouvent pas le pain, la viande et les autres victuailles nécessaires à la vie, il doit s'arranger de manière à ce que le Pacha les leur procure, afin qu'ils n'éprouvent aucun besoin de ce genre, quand même tout le reste de la ville devrait manquer de toutes ces choses. De la même manière, quand quelque *m'halla* ou bande expéditionnaire sort pour recueillir le tribut, faire des razias ou engager des hostilités, le mourboulouk-bachi veille à ce que le Pacha pourvoie les Janissaires et soldats (suivant la coutume) de bêtes de somme, véhicules, tentes et vivres, pour tout le temps que le dit Pacha est obligé de les fournir ainsi que nous le dirons. Sa paie est de dix doubles par mois.

*Bach-boulouk-bachi*. Un seul Janissaire, et le plus ancien parmi les boulouk-bachis porte ce titre ; c'est comme leur chef, et par conséquent le plus respecté d'entre eux ; il a la principale place, prend la parole et exprime son vote avant tous les autres. Cela est ainsi, parce qu'il est rapproché du lieutenant de l'Aga, et le second candidat à ce poste. Sa paie est de quinze doubles par mois, sans compter les accroissements éventuels.

*Kahya* de l'Aga. — C'est le lieutenant de l'Aga, celui qui le supplée en cas de maladie ou de suspension, car les Janissaires le suspendent souvent de ses fonctions, s'il fait quelque chose qui leur déplaît ou s'il s'absente de son poste. Quand l'Aga vient à mourir, le kahya remplit l'intérim jusqu'à l'élection d'un successeur. Ce kahya a donc beaucoup d'autorité parmi tous les autres et est grandement respecté. Sa paie ordinaire est de quinze doubles par mois, outre les accroissements éventuels.

## CHAPITRE XIX.

## COUTUMES DES JANISSAIRES QUAND ILS MARCHENT EN GUERRE.

Tous ces Janissaires, dont le nombre total peut être de 6,000, sont distribués à Alger et sur les frontières de la Régence dont nous avons fait mention en parlant des Azouagues (Zouaoua), selon les nécessités locales ; — car quelques villes, comme Tlemcen et Mostaganem, qui sont frontières, par rapport à Fez et à Oran, Biskra qui confine aux Arabes du Sahara (les anciens numides ou nomades) et Constantine qui est aussi limitrophe de certains Arabes continuellement en guerre avec les Turcs ou tout au moins insoumis, — ont besoin de plus fortes garnisons et en ont cependant bien peu, eu égard à ce qui leur faudrait. Et pourtant avec ce petit nombre ils tiennent toute la Berbérie sous le joug !

Alger a d'ordinaire, de 3,500 à 4,000 Janissaires, mais il n'y sont pas en permanence, attendu que deux fois par an, à l'hiver et au printemps, ils forment des camps mobiles de quatre à six cents hommes ou plus, selon qu'il est nécessaire, ou qu'il plait au Pacha et que l'Aga l'ordonne, pour aller percevoir à main armée les tributs des Kabiles et des Arabes ; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux-ci ne paieraient pas autrement. Ces camps de perception opèrent habituellement pendant quatre ou cinq mois ; quand les uns rentrent les autres partent. Quelques Janissaires, moyennant deux, trois ou quatre écus donnés à l'Aga, obtiennent de ne pas sortir d'Alger, soit pour les besoins de leurs familles, soit encore pour quelque affaire urgente. D'autres, aiment à aller en course sur les bateaux et galères, et y vont habituellement. Dans ce cas, si une troupe de Janissaires s'embarque sur un navire, l'Aga leur indique pour chef le plus ancien d'entre eux, qui prend alors le titre d'Aga, et à qui ils doivent obéir. Mais la plupart préfèrent les camps de perception, ce qui est de fait pour eux, une sorte de riche course et un système de vol sur terre ; car, outre que durant toute leur route ils vivent complètement sur la population dont ils traversent le territoire, ils écorchent à l'envi Kabiles et Arabes, leur prenant par force jusqu'à leurs femmes, filles et fils, et encore avec cela

il les accablent de coups de bâton, de poing, etc. ; aussi, l'expédition terminée, et quand ils rentrent en garnison, la plupart traînent derrière eux des chameaux, des bêtes de sommes chargées de blé, miel, beurre, figues, dattes et raisins secs, dont ils font de l'argent comptant, indépendamment de celui qu'ils apportent dans leur bourse ; avec tout cela, ils entretiennent femmes, enfants et amis.

Lorsque les Janissaires entrent en campagne, d'après le nombre des escouades, ou selon le bon plaisir de l'Aga, celui-ci envoie une quantité de Boulouk-Bachis ou capitaines, pour commander chacune de ces escouades, et le plus ancien de ces officiers a le commandement général, à moins qu'il n'y ait un Begler-bey qui est comme un général à la guerre, ainsi que nous le dirons plus loin.

Dix ou douze jours avant le départ de cette colonne, un Turc est chargé par le Pacha, de dresser des tentes selon l'importance de la m'halla, en dehors de la ville vers le Sud, où chacun se rend peu à peu, jusqu'au jour fixé par l'Aga pour le départ, et de ce point, tout le monde se met en route (1). La troupe marche par sections de huit à douze hommes et plus, sous la conduite d'un dabachi ou caporal ; le Pacha donne à chaque escouade une tente de grosse toile et des bêtes de somme pour la porter, ainsi que le bagage. Vingt-cinq jours après leur départ d'Alger, le dit Pacha est obligé de leur fournir du biscuit, du beurre et du *burgu* (*bor'oul*), qui est du blé torréfié et concassé, qu'ils font cuire comme du riz. On doit aussi leur distribuer de la viande chaque semaine, suivant qu'il s'en trouve sur les lieux. Le soin de les pourvoir à cet égard concerne le Kaïd qui a acheté le camp au Pacha, moyennant telle somme, pour pouvoir, comme nous l'avons dit, faire telle ou telle r'azia.

Si l'expédition a pour but la rentrée des impôts, le Turc institué comme trésorier par le Pacha, a la charge de cet approvisionnement ; mais, comme nous l'avons dit, les soldats volent et pressurent de telle sorte les Kabiles et les Arabes, qu'ils se

---

(1) Cet endroit, situé au-dessus du jardin de l'Aga, aujourd'hui propriété Clauzel, s'appelle زنبوج الاغا *Zenboudj-el-Ar'a*, les oliviers (sauvages) de l'Aga.

procurent en excès des moutons, des poules, du beurre, des œufs, des raisins secs, des dattes et de plus le couscous qu'ils se font donner, qu'ils prennent, mangent, et gaspillent. Pour assurer le repas de chaque jour, l'escouade choisit, avant le départ d'Alger, un dépensier qu'ils appellent *Oukil el-Hardj*, lequel a en compte, toutes les provisions que le Pacha donne aux janissaires, comme tout ce qu'ils achètent ou volent. Ce dépensier en fait la répartition pour la table au cuisinier, il achète ce dont ses camarades ont besoin ou fantaisie. Il dresse la tente, l'abat, la charge avec le bagage de l'escouade et répond du transport par les bêtes de somme. On choisit ensuite un homme de l'escouade pour cuisiner, sous le nom d'*Atchi*, qui fait la cuisine pour toute la chambrée et prend à sa charge tout ce qui est du département culinaire, et aide le dépensier ou *Oukil el-Hardj*, à charger et à décharger le bagage. On désigne, d'ordinaire pour l'office de cuisinier, le plus nouveau janissaire de l'escouade.

A chaque Boulouk-bachi ou capitaine commandant les escouades, le Pacha donne deux chevaux, en campagne ; l'un pour monture, l'autre pour son bagage ; il lui accorde un demi-mouton par semaine, et une provision de biscuit, beurre et *bor'oul*, comme aux Janissaires. Aucun *youldachi* (simple soldat), *odabachi* (caporal) ou *Boulouk-bachi* (capitaine), n'emporte en expédition plus de deux ou trois chemises, une paire de culottes, plus le vêtement qu'il a sur le dos ; pour dormir, chacun a une petite natte avec une couverture, et un caban ou burnous pour la pluie, si l'on est en hiver ; enfin, les armes. Tous les Janissaires sont armés d'arquebuses et ne se servent pas de flèches, si ce n'est à la mer, ni d'aucune espèce de piques ou de hallebardes. Tous combattent à pied, sauf les Boulouk-bachis, qui combattent à cheval avec l'arquebuse, quand bon leur semble. Ceci s'entend des camps ordinaires, parce que, si les circonstances l'exigent, ils emmènent des chevaux qui servent à quelques-uns pour le combat, surtout quand le Pacha sort en personne. Car alors tous les spahis d'Alger sortent avec lui, et sont tenus d'être montés pour le combat. Ils se servent aussi de la cavalerie des Maures soumis, amis ou alliés, dont les Pachas emmènent à la guerre le nombre qui leur paraît nécessaire.

Ces gens ne combattent pas dans l'ordonnance usitée parmi les chrétiens; ne formant que des brigades, et ne détachant point des lignes de tirailleurs; quand ils sont dans les meilleures conditions d'ordre, ils marchent sur deux ou trois rangs. Leurs drapeaux sont carrés et beaucoup plus petits que les nôtres, sans aucune devise ou emblème, ni figure; de plus, ces bannières sont faites de deux ou trois couleurs; enfin, quelque considérable que soit la troupe des Janissaires, elle n'a jamais plus de trois bannières, une qui marche en avant avec l'avant-garde, une au milieu, celle du capitaine-commandant, et l'autre à l'arrière-garde, qui est celle du Kaïd, fermier de l'expédition. Dans leurs guerres, quelque soit le nombre des soldats, ils ont comparativement beaucoup moins de drapeaux que les chrétiens. Seulement, quand le Pacha marche en personne, ou bien quand il sort, ou qu'il entre en ville quelque camp expéditionnaire, dans les fêtes et les réjouissances, qui sont d'usage en pareille occasion, ils arbo- rent la queue de cheval, étendard très-honorable parmi eux, parce qu'il rappelle la circonstance suivante : Un sultan turc, après avoir été défait et s'être vu enlever tous ses drapeaux, fit couper la queue d'un cheval, qu'il prit pour étendard, et ramena ainsi la victoire dans les rangs de son armée. Aussi, la charge de *Sandjaker* سانجافر ou porte-étendard, est-elle fort honorée parmi eux, quoique cependant, ils confient cet étendard au premier Janissaire ou soldat venu, au gré de l'Aga.

Le butin appartient au Pacha ou à celui qui a affermé le camp expéditionnaire, quel qu'il soit : bijoux d'or ou d'argent, captifs, blé, huile, beurre, bêtes de somme, troupeaux; on n'en excepte que l'argent monnayé et toute espèce de linge et vêtements, qui appartiennent de droit aux Janissaires ou à quiconque a d'abord mis la main dessus. Ils prennent bien aussi quelque peu de ce qui ne leur revient pas, peccadille qui n'est guère châtiée, et dont on ne recherche même pas les auteurs. De retour de l'expédition, deux ou trois jours avant de rentrer en ville, les Janissaires s'arrêtent au même endroit d'où ils étaient partis et s'y installent sous leurs tentes, et quand les trainards ont rejoint, l'entrée triomphale en ville se fait sur deux rangs, avec la queue de cheval en tête, et des feux de toute leur mous-

queterie. Pour plus de solennité, les Janissaires restés en garnison vont au-devant d'eux en armes, et pour grossir le corps expéditionnaire se glissent dans les rangs. Ils arrivent ainsi processionnellement jusqu'à la Jenina, cheminant toujours dans une rue droite, celle qu'on appelle le *Souk* ou Marché (rue Bab-Azoun) et où est le palais du Pacha. Arrivés devant cette résidence, sur une petite place qui est en avant (*Pachenak-Djia*), ils s'agglomèrent en une bande, déchargent leurs arquebuses ; puis les Boulouk-bachis entrent pour saluer le Pacha, qui les reçoit avec joie ; enfin la troupe se disperse et chacun rentre à sa maison ou à sa caserne.

## CHAPITRE XX.

### MOEURS ET COUTUMES DES JANISSAIRES EN TEMPS DE PAIX.

Au retour d'une expédition, et lorsque le service de la guerre ou des garnisons ne les réclamait point, (ce qui arrivait une année sur trois), les Janissaires vivaient dans leurs ménages, tant que le service ne les appelait pas au dehors. Ceux qui par suite d'élection font partie du conseil du Pacha, ainsi que nous l'avons dit, sont obligés d'assister au divan qui a lieu tous les deux ou trois jours. C'est là que sont traitées les questions de paix ou de guerre. Il y a de ces Janissaires mariés environ 800 maisons à Alger. D'autres, — les renégats, par exemple, — vivent chez leurs anciens maîtres qu'ils servent et accompagnent ; ils y sont bien reçus et bien traités. D'autres, par fantaisie et pour vivre plus à leur gré, se constituent en une chambrée de 8 à 12 camarades, et plus, et louent un local à cet effet. Mais le reste, et c'est la majeure partie, logent dans cinq grandes maisons ou casernes, que les anciens Pachas ont fait bâtir pour eux, et où ils vivent par chambrées de 8 à 12 hommes, dans des pièces hautes et basses qui rappellent les cellules des religieux. Parmi ces casernes, il y en a trois au moins, qui sont assez grandes pour recevoir 600 janissaires et plus ; car ces hommes, qui mangent et dorment tous ensemble, par terre, n'ont pour tout bagage, outre ce qu'ils portent sur leur dos, que deux ou trois chemises, et des culottes renfermées dans un petit coffre de trois ou quatre pal-

mes ; leurs armes, — c'est-à-dire une arquebuse, une poire à poudre et la *pala* ou sabre, — plus une natte et une couverture. Ce bagage est peu encombrant, et n'exige pas beaucoup de place.

Voici la manière de vivre des Janissaires : en expédition, ils nomment, comme nous l'avons dit, un Oukil-el-Hardj, qui achète les vivres pour tous, c'est-à-dire, le plus souvent, du riz cuit au beurre qu'ils appellent *pilao* (*plaw*), ou du blé cuit, puis séché au soleil et concassé qu'ils préparent avec du beurre, comme le riz, et qu'ils appellent *burgu* (*bor'oul*) ; un peu de pain, des des fruits selon la saison, et de l'eau. Ils font rarement usage de viande, et quand cela arrive, ils en mangent dans la soirée qui précède le vendredi, qui est leur jour férié. Avec toute cette frugalité, ils vivent sains, rassasiés, gras et contents. Pour la dépense de cette cuisine, bois, charbon, etc., chacun contribue également au commencement de chaque mois. Outre ce dépensier Oukil-el-Hardj, ils choisissent un camarade dans leur chambrée pour être *Atchi* ou cuisinier ; on prend le plus nouveau, comme nous l'avons dit, et celui-ci exerce jusqu'à ce qu'il en arrive un autre qui prend la gauche pour l'ancienneté. Ce cuisinier n'est pas obligé de contribuer à la dépense comme les autres, et, pour sa peine, il mange gratis. C'est par ce motif, afin d'épargner cette dépense, qu'il se trouve quelquefois des anciens qui sont bien aises de se charger de faire la cuisine pour les autres.

Cet ordinaire ne leur fait jamais défaut, pour deux causes : la première, c'est qu'il faut qu'ils reçoivent leur paye toutes les deux lunes, quand même le monde devrait s'abîmer. De même que si le blé et les autres provisions venaient à manquer à tout le reste de la terre et que tous mourraient de faim, même chez le Pacha, le blé ne doit jamais leur manquer à eux. Autrement, ils mettraient au pillage le blé et les vivres qu'il peut y avoir dans les maisons de la ville, (ainsi qu'ils le firent dans l'hiver de 1579, où une grande famine régna à Alger) ; ils pénétrèrent alors jusque dans les maisons des kaïds les plus riches. En pareil cas, ils ne respecteraient même pas la maison du Pacha ; ils y entreraient alors de vive force, enfonçant les magasins et prenant tout ce qui s'y trouve en vivres, n'y en eût-il que pour l'approvisionnement personnel du Souverain. De plus, ils saccageraient toute la mai-

son, garrotteraient le Pacha, si l'envie leur en prenait, et l'enverraient enchaîné au Grand-Turc, comme ils l'ont fait quelquefois, et comme ils ont voulu le faire à Hassan-Veneziano, renégat d'Euldj-Ali, qui était alors Pacha.

Les Janissaires, pas plus que les indigènes, ne se livrent à aucun exercice militaire : ils n'ont ni joutes ni tournois, ni jeux de barre, ni escrime, ni saut, ni courses ; ils ne jouent pas à la paume, ne chassent point, puisque les campagnes abondent en perdrix, tourterelles, colombes, lièvres, etc. Ils ont seulement coutume de lutter dans leurs deux grandes fêtes annuelles (*aïd el-Kebir* et *es-serir*), dans le champ où ils se réunissent le vendredi. Leurs luttes sont exécutées sans art ni adresse quelconques, et la force seule y joue le rôle principal. C'est seulement dans ces deux fêtes qu'ils font des courses de chevaux deux à deux et jouent les cannes, mais sans art, et sans grâce, ne faisant autre chose, que se lancer les cannes les uns aux autres. Le plus ordinairement, un Janissaire en défie un autre à qui enverra une flèche plus juste, plus loin et avec le plus de force ; il y a deux arènes pour cet exercice, l'un hors de la porte Bab-Azoun, l'autre hors de celle de Bab el-Oued. Quelques uns, mais en bien petit nombre sortent dans la campagne pour tuer avec l'arquebuse quelque oiseau pour le manger ; d'autres poussent jusque dans les montagnes qui sont à trois ou quatre lieues d'Alger, et tuent quelque sanglier, qu'ils vendent aux chrétiens sans y toucher. Un petit nombre fabriquent des boutons et de la passementerie, ou bien exercent l'état de tailleur, potier, cordonnier et autres professions de ce genre. Le reste mène la vie bestiale de sales animaux, s'adonnant continuellement à la crapule, à la luxure, et particulièrement, à l'ignoble et infâme sodomie, se servant d'enfants chrétiens captifs qu'ils achètent pour la satisfaction de ce vice, et qu'ils habillent aussitôt à la turque ; ils se servent aussi d'enfants Juifs et Maures de la ville et du dehors, les prenant et les retenant près d'eux malgré leurs pères. Ils passent alors les jours et les nuits à s'enivrer de vin et d'eau-de-vie. Quelques-uns, mais en bien petit nombre, touchent d'une guitarre faite à leur mode ; c'est-à-dire d'une espèce de demi calabasse au long col partagée tout entière par le milieu dans le

sens de sa longueur de façon que le creux où retombe et se produit le son est rond, et aussi profond que la moitié de la tête de la calebasse partagée. A cet instrument, ils attachent jusqu'à trois cordes, qu'ils touchent d'une manière discordante, sans art ni expression, il en est de même de leurs chants qui ressemble plutôt aux hurlements du loup qu'à la voix humaine. Leurs chansons qui sont rimées, roulent généralement sur un même et ignoble sujet, les jeunes garçons, auxquels ils donnent de la musique publiquement, comme s'il s'agissait des dames les plus recherchées du monde.

Avec tout cela, il y a trois bonnes choses en eux : 1<sup>o</sup> ils ne renient pas Dieu et ne blasphèment point ; et, chose remarquable, la langue turque et l'arabe ne fournissent point de mots pour cela (1) ; 2<sup>o</sup> ils ne jouent ni aux cartes ni aux dés et disent que ce sont amusements de fripons et de bélitres ; quant aux renégats, beaucoup ne sont pas de cet avis, les échecs et les dames, font leurs délassements ; ils les jouent comme les chrétiens ; 3<sup>o</sup> ils se querellent rarement ; et si cela leur arrive, ils échangent au plus quelques coups de poing, ne mettant jamais en pareil cas la main à l'épée qu'ils ne portent du reste qu'à la guerre. Ils ne recourent même pas aux couteaux bien qu'ils en portent tous. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de le faire, tous ceux qui sont présents sont obligés de se déclarer contre lui. Aussi, quelques injures qu'ils puissent se dire et quand même ils se seraient ensanglanté la figure avec le poing, ils s'apaisent en un instant et se donnent le baiser de paix à la française.

Si quelque individu non Janissaire, donnait un coup de poing à un Janissaire, ou seulement une poussée, n'aurait-il fait même que l'écartier un peu de lui, en lui mettant la main sur la poitrine

---

(1) Cette assertion est au moins fort étrange. On sait qu'Haëdo qui n'est jamais venu à Alger, a écrit son livre d'après des renseignements fournis par les nombreux captifs chrétiens qu'il racheta au nom de l'archevêque de Palerme ; or il n'est guère admissible que ces gens qui pour la plupart avaient fait un assez long séjour dans une ville dont ils ont si bien décrit la configuration et raconté les mœurs, fussent ignorants des langues qu'on y parlait au point d'avancer un fait en contradiction aussi flagrante avec la vérité.

ou sur un bras, sa peine serait d'avoir la main coupée, et s'il a tué le Janissaire, d'être brûlé vivant, ou empalé, ou rompu vif à coups de masse, comme nous l'avons vu faire à plusieurs. Mais si le délinquant est chrétien, et qu'il se fasse musulman, on lui fait grâce de la vie.

Au mois d'octobre 1579, un Janissaire ivre étant entré dans un navire vénitien qui était dans le port, voulut emporter par force quelques verres que le patron avait dans son colire. Ce patron fut condamné à être brûlé vif parce qu'en se défendant il avait frappé le Janissaire avec un bâton. Cet infortuné quoique âgé de 60 ans, se fit musulman et sacrifia sa religion pour sauver une misérable vie si près de son terme. De là vient le respect et la crainte qu'inspirent les Janissaires, ce qui par suite les rend si orgueilleux et si pleins d'audace; sous ce rapport les cuisiniers de chambrée l'emportent sur tous les autres; personne ne peut les empêcher de piller les boutiques, d'y prendre du pain, de la viande, des œufs, etc., en un mot tout ce qui est à leur convenance sans qu'aucune considération puisse les obliger à lâcher prise, ou à payer la valeur de ces objets. Il faut bien se garder de se trouver sur leur passage, quand ils se promènent devant les boutiques, examinent ce qui est mis en vente, car ils brandissent aussitôt la hachette, qu'ils portent à la main toutes les fois qu'ils sortent. Cette arme, large d'environ deux palmes, est le signe qui fait reconnaître ces cuisiniers Janissaires, et celui qui les irriterait, ou aurait seulement le malheur de leur déplaire; aurait bientôt un bras rompu ou la tête brisée.

Les Janissaires observent les mêmes coutumes religieuses que les Maures. Nous en parlerons plus loin. Il existe encore parmi eux un usage qui est général, c'est que tout fils de Janissaire touche dès son enfance, une pièce de deux ou trois deniers par jour (un peu moins d'un *cuarto* (1)) et quelquefois davantage suivant la volonté du Pacha, ou encore si leur famille est en faveur.

---

(1) Environ quatre centimes de notre monnaie.

## CHAPITRE XXI.

## DES CORSAIRES D'ALGER, DE LEURS MOEURS ET COUTUMES.

Les corsaires sont ceux dont la profession consiste à écumer continuellement la mer : les uns sont Turcs ou Maures d'origine, mais la majeure partie provient des renégats de toutes les nations, gens très pratiques en général dans la navigation du littoral des pays chrétiens. Leurs bâtiments de course sont des galiotes légères, ou des brigantins qu'ils appellent frégates (1).

On construit ces navires à Alger, partie dans l'arsenal dont nous avons parlé ci-devant, et partie dans l'île du port rejointe à la cité par le terre-plein du môle. On y emploie certains ouvriers chrétiens esclaves de l'Etat, ou *maghzen* comme disent les Turcs, car leurs patrons sont les Janissaires eux-mêmes à qui ils obéissent en tout, et qu'ils servent sans salaire ni récompense aucune. Ceux en petit nombre parmi ces esclaves qui sont chefs ouvriers, reçoivent du Pacha ou du Beylik, une paie de six à dix doubles par mois, et les simples ouvriers, charpentiers, calfats, etc. (car

(1) Le capitaine Pantero-Pantera, souvent cité dans l'archéologie navale de A. Jal, dit dans son traité de *l'Armata navale* au 16<sup>e</sup> siècle, que les galiotes ne diffèrent point des galères quant à la forme, sinon qu'elles sont plus petites et plus rapides dans leurs mouvements, surtout quand elles sont poussées par la rame. « En Barbarie, ajoute le capitaine italien, on « construit beaucoup de galiotes grandes comme des galères ordinaires, « et presque entièrement semblables à ces bâtiments, mais n'ayant ni « *rambates*, ni *trinquet*. Les patrons les font construire ainsi pour qu'elles « ne soient pas forcées à servir le Grand Seigneur, ce à quoi elles se- « raient obligées si elles étaient et s'appelaient galères. »

Les *rambates* étaient à la proue deux élévations égales, parallèles, jointes l'une à l'autre, servant à abriter les canons (de chasse); les marins montaient sur les rambates pendant la navigation pour le service du mât de *trinquet*. Ce mât qui portait une petite voile du nom de *trinquette*, ne s'implantait pas dans la cale comme le grand *arbre*, ou mât principal de ces navires, il était fixé au milieu de la rambate où il prenait pied.

Les brigantins (*bergantini*) étaient des navires un peu plus petits que les galiotes mais ayant la même forme; leurs rames longues et minces, faciles à manier, les rendaient très propres à la course. Les Turcs d'Alger faisaient beaucoup plus usage que les chrétiens de ces galères auxquelles ils ne donnaient qu'un grand mât pour la raison exposée ci-dessus.

toute la maistrance est représentée dans le makhzen), touchent tous les jours trois pains que l'Aga des Janissaires leur fait donner.

Quelques Pachas ont coutume lorsqu'ils quittent le gouvernement d'Alger, de laisser au Beylik les esclaves qu'ils ont pour le service et le bien général. Néanmoins quelques corsaires ont parfois comme esclaves particuliers des maîtres constructeurs de navires, dont ils se servent sur mer pour certaines réparations. Mais une fois à Alger ceux-ci servent tout simplement d'aides aux maîtres ordinaires de l'Etat qui ont charge de construire tous les navires et d'en tirer profit ; car les corsaires ont coutume de leur faire quelque cadeau à titre d'encouragement le jour que l'on monte les mâts de leur navire ; les corsaires présents à Alger s'associent généralement à cet acte de générosité. Les uns donnent de l'argent, les autres quelques bijoux ou effets d'habillement qui puissent se vendre, ou encore quelques aunes d'étoffe écarlate, en drap, soie ou velours qui sont suspendues à la vue du public dans les haubans. Cette cérémonie rapporte quelquefois aux constructeurs maritimes 2 à 300 écus dont ils s'attribuent la majeure partie, satisfaisant avec le reste les ouvriers. Jusqu'au moment où le navire est lancé à la mer, les corsaires ne donnent plus rien, si ce n'est quelques repas aux gens du *beylik* ou aux esclaves des autres *raïs* (1) que ceux-ci leur ont prêtés pour aider aux travaux du navire.

(A suivre).




---

(1) Nom en langue arabe du patron ou commandant de navire.